

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-162-2022****Objet : ORGANISATION D'UN FORUM ENERGIES EN ALBRET – DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence optionnelle exercée par Albret Communauté en matière de protection et mise en valeur de l'environnement, dont le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération DE-138-2020 du 18 novembre 2020 validant le nouveau programme d'actions d'Albret Communauté visant à obtenir la labellisation Territoire à Energie POSitive pour 2021-2023,

Exposé des motifs :

L'Albret est lauréat depuis 2018 de l'appel à projet « Territoire à Energie POSitive » piloté par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. Le territoire poursuit l'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Plusieurs actions sont ainsi menées afin de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter la production d'énergies renouvelables. La démarche nécessite la mobilisation et la participation de tous les acteurs du territoire : élus, entreprises, agriculteurs, associations, habitants.

Dans le cadre de son programme TEPOS, Albret Communauté s'est fixée plusieurs objectifs :

- Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées dans les territoires, lors de différents temps de rencontres ;
- Développer des outils et des projets communs pour accompagner la transition énergétique territoriale ;
- Promouvoir leurs retours d'expérience en matière d'énergie auprès des institutions et pouvoirs publics, afin de participer à améliorer le cadre législatif, réglementaire et financier.

C'est dans ce contexte résolument tourné vers le développement durable et les nouveaux process énergétiques, qu'Albret Communauté souhaite monter un évènement, dédié à la thématique des énergies renouvelables, et à la sensibilisation du grand public et des entreprises aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables : le FORUM ENERGIES.

Ce forum se déroulera sur 2 jours en 2023, dates prévisionnelles les 7 et 8 juillet, en centralité. En accès libre, il permettra d'aborder toutes les thématiques de la transition énergétique :

- Réduction de la consommation d'énergie
- Energie renouvelable
- Mobilité

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De déposer une demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale de l'Albret et de l'autorité de gestion des fonds européens dans le cadre du programme LEADER, au titre de la mesure 19.2 « Aide à la mise en œuvre d'opérations », fiche-action 3.1 « *Inciter et accompagner les acteurs de la prise en compte environnementale et énergétique* » de la stratégie du GAL.

Article 2 : D'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mission	Montant TTC	Mission	Montant
Organisation du forum Energies de l'Albret	8 054,23 €	Union européenne FEADER LEADER (79,5%)	6 400,00€
		Autofinancement (20,5%)	1 654,23 €
TOTAL	8 054,23 €	TOTAL	8 054,23 €

Article 3 : De signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à NERAC le, - 7 DEC. 2022

Le Président,

Publié le : - 8 DEC. 2022

Alain LORENZELLI




Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire